

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
20 avril 2026

Date d'affichage de
convocation
20 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : **13**

Présents : **10**

Votants : **10**

L'an deux mille vingt-six,

Le 27 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux, Légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Président.

Présents :

Pierre-Louis BRIERE, Laetitia MARLIN, Ouafae BENDRISS, Thérèse MALEM, Nicolas BRUNET, Jean-Marie THEBAULT, Jacqueline GESTIN, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL, Sahar MENDY

Excusés :

Maud BOUDAL, Magali DOUSSE, Evelyne COURTECUISSÉ

Date de la séance :

27 avril 2026

Objet :

Délégations au Président

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'article R.123-21 du code de l'action sociale et des familles, qui prévoit que le Conseil d'Administration peut donner délégation au Président ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, délègue au Président, en application de l'article R.123-21 du code de l'action sociale et des familles, les attributions suivantes :

1. Attribution des prestations dans la limite de 100 € en chèque d'accompagnement personnalisé (aide alimentaire et hygiène) et de 600 € pour une aide d'urgence (hébergement, notamment) ;
2. Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics ou accords-cadres passés selon la procédure adaptée, dans la limite de 40 000 € ;
3. Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. Conclusion des contrats d'assurances ;
5. Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
6. Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou en défense du CCAS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20260427-DG-CAS2026-DELPRE-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

8. Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 11/05/2026

Certifiée exécutoire le : 11/05/2026

Le Président du CCAS



Pierre-Louis BRIERE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.